

CONSEIL D'ETABLISSEMENT — MERCREDI 2 OCTOBRE 2019

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 17h34, le quorum étant atteint.

Sont secrétaires de séance : Gilles Sansebastian / Michelle Akahori.

Excusée : Mme Doyhambehere (en séminaire pour les sections internationales à Paris)

1. L'ordre du jour est adopté, avec deux points supplémentaires ajoutés :
1. Point supplémentaire : adoption de l'ordre du jour
2. adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 6 juin 2019 (voir fin du dossier)
3. bilan de rentrée : structures, effectifs, options
4. programme des actions pédagogiques pour 2019-2020
5. programmation et financement des voyages scolaires 2019-2020
6. programme des activités de l'association sportive pour 2019-2020
7. programme des activités et clubs fonctionnant au sein de l'établissement pour 2019-2020
8. point supplémentaire : adoption du plan de formation continue
9. secondaire : répartition des indemnités pour missions particulières
10. préparation de la rentrée 2020 : structures et emplois
11. questions diverses

15 votants Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Préambule :

Les représentants des personnels lisent la déclaration suivante :

Nous tenons à saluer la mémoire de notre collègue, Christine Renon, directrice de l'école maternelle Mehul de Pantin en Seine Saint Denis qui a mis fin à ses jours sur son lieu de travail le 21 septembre dernier. Même si nous sommes loin de la France, nous souhaitons exprimer tout notre soutien à sa famille et à ses collègues. Nous faisons tous partie de la communauté éducative, durement choquée par ce tragique événement. Aussi, nous proposons que le Conseil d'Etablissement, à l'issue de cette déclaration, respecte une minute de silence en la mémoire de Christine Renon.

Le proviseur ajoute les mots suivants, avant d'accepter cette demande :

Sa lettre est celle d'une femme et d'une directrice d'école. Elle interpelle tous les acteurs de l'éducation nationale. Son engagement, auquel fait écho celui de tant d'enseignants, de personnels d'éducation, d'administration et de direction souvent passionnés, parfois éprouvés voire fragilisés, mérite cet hommage, sans qu'il soit question ici d'y donner une coloration politique ou militante. Il rappelle l'importance de travailler ensemble, dans le respect des personnes et des missions, pour que nos actions individuelles et collectives fasse sens : c'est le meilleur rempart, je crois, contre la fragmentation des énergies et la perte de soi-même.

La minute de silence est respectée.

Les représentants des personnels donnent lecture d'une déclaration exprimant leur souhait de « tourner la page » :

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CE DU LFI TOKYO - MERCREDI 2 OCTOBRE 2019

Il faut savoir tourner la page quand une longue série d'annonces de mutation, de démission, de non-renouvellement, de transfert ou de promotion a profondément recomposé la Direction du LFI Tokyo, qui propose aujourd'hui un nouveau projet de gouvernance attaché à un dialogue ouvert et transparent dans le respect des personnes, et conscient des enjeux démocratiques dans le respect des réglementations et des procédures.

Aussi *il faut savoir tourner la page* quand, en ces circonstances, des éléments de langage évoquent, devant les représentants de la Communauté française et des personnels, « *ni vainqueurs ni vaincus* » à l'issue de la crise qu'a traversée l'établissement. Et bien sûr, nous savons tous ce qu'est la réalité d'un champ de bataille, et qu'ici, il n'y avait ni armes, ni soldats, mais juste des femmes et des hommes, engagés dans leurs métiers par de profondes convictions et soucieux d'offrir aux élèves et à l'établissement le meilleur d'eux-mêmes.

Il faut décidément savoir tourner la page de ce 17 avril 2018, quand la plupart des représentants des personnels du Conseil d'Établissement, de la Commission des Ressources Humaines, de la Commission Hygiène et Sécurité de la communauté scolaire, de la Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail des personnels, de la Commission de la formation continue, de la Caisse de solidarité, du Conseil de la Vie lycéenne et collégienne et du Foyer Socio-Educatif du LFI Tokyo ont présenté leur démission, pour signifier leur appréciation différente du « Vivre Ensemble » et pour rappeler ce à quoi oblige la complexité d'une communauté française et internationale au Japon.

C'est donc sans aucun regret que beaucoup, au LFI Tokyo, *tournent aujourd'hui la page* des ressentiments, des lassitudes, des angoisses, des sentiments d'humiliation parfois jusqu'au traumatisme pour certains.

C'est sans aucun regret que les représentants des personnels *tournent les pages* innombrables des procès-verbaux de CE, de CA, de CHSCT et d'autres instances encore de l'établissement et du réseau de l'AEFE, par lesquelles ils tâchaient d'alerter des situations vécues et ressenties au LFI Tokyo. Ils se réjouissent tout autant de *tourner la page* de ces innombrables réunions, concertations, négociations, commissions...aux résultats souvent incertains, mais qui demandaient toujours beaucoup d'investissement de leur part, avant de pouvoir *tourner* bientôt *les pages* des conclusions du rapport de la mission d'urgence de l'AEFE.

Enfin, pour écrire sur *cette nouvelle page qui se tourne*, un nouveau chapitre d'une longue histoire, l'on peut rappeler avec les mots de Jean-Jacques Rousseau qu'« *un peuple libre obéit mais il ne sert pas. Il a des chefs et non pas des maîtres. Il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois et grâce aux lois, il n'obéit pas aux hommes.* »

Aucun commentaire n'est fait suite à sa lecture.

Arrivée d'une représentante des élèves, le CE compte désormais 16 votants

2. adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 6 juin 2019

Des ajouts sont demandés par les représentants des personnels et par le conseiller consulaire M. Roussel : voir documents joints.

Approbation du procès-verbal :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

3. bilan de rentrée : structures, effectifs, options

Les représentants des personnels demandent à ce que la liste des nouveaux personnels soit ajoutée aux documents : voir documents. Les parents demandent s'il est possible d'envoyer les questions diverses des différents représentants aux autres membres avant la tenue du CE, comme cela se faisait auparavant. Le proviseur répond qu'il n'a pas eu le temps de le faire cette fois-ci, ayant d'abord veillé à préparer des réponses à ces questions, mais prend note de la demande et annonce qu'il a prévu de distribuer la liste des questions au moment de les aborder.

Les représentants des parents demandent s'il y a des élèves français sur liste d'attente : entre 0 et 3 en maternelle, mais cela ne concerne pas d'élèves français, et les seuls en liste d'attente sont en maternelle.

4. programme des actions pédagogiques pour 2019-2020

Les représentants des personnels demandent les raisons d'un budget total supérieur de 1,8 millions de yens à celui annoncé au CE de l'an dernier : c'est parce que la réalité des budgets utilisés peut varier par rapport aux budgets prévisionnels.

A la question de connaître les coûts des différents types d'action, la direction répond ne pas encore pouvoir analyser finement ces coûts, mais elle travaille à construire des outils permettant un pilotage plus précis.

5. programmation et financement des voyages scolaires 2019-2020

Le coût affiché n'a pas été harmonisé ni retravaillé, il correspond donc tantôt à un prix par famille, tantôt à un coût global.

La programmation est mise au vote, avec précision sur le fait que tous les voyages s'inscrivent dans le respect des plafonds prévus par la charte des voyages : 100.000 JPY par famille pour un voyage à l'étranger, 50.000 JPY pour un voyage au Japon.

Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Le proviseur précise qu'il sera peut-être nécessaire de débattre ultérieurement d'une augmentation du plafond pour les voyages à l'étranger, au vu de la hausse du prix des billets d'avion.

6. programme des activités de l'association sportive pour 2019-2020

Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

7. programme des activités et clubs fonctionnant au sein de l'établissement pour 2019-2020

Périscolaire : la question des seuils d'effectif minimal est évoquée ; le proviseur répond ne pas souhaiter s'enfermer dans des règles strictes, et rappelle que certains ateliers ont fait l'objet d'une réflexion au cas par cas pour savoir s'il convenait de les ouvrir ou non.

Le conseiller consulaire M. Roussel salue cette souplesse ; il rappelle les tarifs préférentiels pour les boursiers et demande d'appliquer les taux de boursiers.

Les représentants des parents soulignent que les ateliers du périscolaire ont parfois une fonction de garderie lorsque les deux parents travaillent. Le proviseur ajoute que l'augmentation des élèves en garderie pose la question des capacités d'accueil, bientôt atteintes ; il faudra peut-être envisager l'instauration de critères pour l'inscription à la garderie.

Les représentants des parents disent leur satisfaction devant les procédures d'inscription cette année, plus fluides et plus efficaces que l'an dernier.

Dans le secondaire, la liste des clubs est donnée (il manque le club Kin-ball, mais cette liste n'est pas limitative). Ils ont vocation à s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle structure, la Maison Des Lycéens et des Collégiens, distincte du FSE (voir questions diverses).

Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

8. secondaire : répartition des indemnités pour missions particulières

. en japonais, le tableau est corrigé pour le japonais, où l'IMP sera partagée entre deux professeurs.

. en anglais, les représentants des parents questionnent l'absence de coordonnateur : le proviseur répond avoir proposé de ne pas en désigner, car les collègues de l'équipe se sont partagés les missions et que la désignation d'un coordonnateur lui semblait être source de tensions qu'il ne souhaitait pas laisser prospérer. C'est une solution temporaire, pour cette année, qui ne préjuge pas des années à venir.

Les représentants des professeurs demandent qui, parmi les différents interlocuteurs (enseignant du tronc commun, de la section Euro, de la SIA, du PP, de la vie scolaire, du proviseur adjoint etc.) les parents doivent-ils contacter en cas de demande de changement de section en début d'année : le proviseur répond que ce type de situation, qui s'est présentée cette année et qu'il a fallu régler au cas par cas, ne correspond pas à la politique que la nouvelle direction souhaite mener. En effet, elle souhaite que les choix d'options et d'enseignements

soient faits par les élèves et les familles avant l'été et en toute connaissance de cause, après un temps d'information et de dialogue mené en profondeur, pour que les choix soient irréversibles à la rentrée suivante. Il ajoute que la décision pour un tel changement ne peut pas relever d'une personne seule mais d'un croisement d'avis et de regards. Les représentants des parents évoquent les changements de groupe en cours d'année confirmés lors des REPP.

. les représentants des personnels demandent comment s'est fait le choix du nouveau référent numérique : sur la base de son expérience antérieure de référent numérique et des besoins avérés de l'établissement.

. les représentants des personnels demandent pourquoi certaines missions (astreintes, examens) ouvrent droit à IMP pour certains personnels et pas pour d'autres. Le proviseur répond que cette répartition s'inscrit dans la continuité de la politique de l'établissement, et que toutes les actions menées par les personnels ne peuvent pas donner lieu à IMP. Le CPE ajoute que l'astreinte relève d'une mission de personnel de direction, à responsabilité, en lien avec les autorités qui ont demandé depuis 2004 à avoir constamment un membre joignable dans l'équipe de direction.

. le proviseur précise que les IMP sont définies par une circulaire valant uniquement pour les personnels du secondaire, enseignants et CPE, mais que les deux IMP attribuées à des personnels de surveillance sont hors-cadre. Il n'identifie donc pas clairement le cadre réglementaire de désignation des missions particulières hors circulaire. Il conviendrait sans doute d'actualiser le règlement des salaires ou/et le règlement intérieur de l'établissement pour clarifier ce point.

. Il confirme que les IMP s'appuient sur une lettre de mission, qui sera rédigée en concertation avec les intéressés, et donnera lieu à un rapport de fin de mission, comme c'était déjà le cas. La mise en paiement se fera de façon trimestrielle et non plus annuelle.

Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 11 Abstention : 5 Contre : 0

9. adoption du plan de formation continue

. les représentants des personnels et des parents constatent que c'est la première fois qu'un document tel que celui-ci (voir documents) leur est présenté, et qu'ils apprécient cette nouveauté.

. l'erreur de calcul dans le tableau récapitulatif s'explique par la présence de stages pour public désigné, qui n'ont pas été intégrés dans le total.

. les critères de validation des demandes sont rappelés :

- participation ou non à un stage l'an dernier ou l'année d'avant
- répartition des professeurs d'une même équipe disciplinaire sur les différents stages liés à cette discipline
- équilibre des réponses, chaque professeur ayant formulé souvent plusieurs demandes

. Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

10. préparation de la rentrée 2020 : structures et emplois

Quelques chiffres sont corrigés dans les documents (erreurs de totaux, expliqués par des corrections manuelles portées aux tableaux entraînant des erreurs de report).

Les sections orientales ont été oubliées dans l'un des tableaux.

Vote n°1 sur la carte des postes : maintien de la carte des postes des emplois de résident

16 votants Pour : 5 Abstention : 1 Contre : 10

Les représentants des personnels demandent un second vote, invoquant une pratique existante les années précédentes, et proposent : vote sur le maintien de la carte avec la création d'un poste de résident en primaire et la création d'un poste de résident dans le secondaire fléché en anglais. Les représentants des personnels soulignent que des postes de résidents ont été fermés dans le primaire (dont un l'an passé) et deux l'année

précédente (un dans le primaire, un dans le secondaire) alors que les effectifs des élèves sont en constante augmentation, avec l'ouverture d'une classe en CM1 pour la rentrée 2019 et l'ouverture d'un CM2 pour la rentrée 2020.

Les représentants des professeurs évoquent la situation d'une collègue TNR ayant une ancienneté pouvant justifier son accès à un poste de résident. Le proviseur s'interroge sur la pertinence d'une création de poste destinée à une collègue particulière, alors que la procédure de recrutement est plus ouverte. Les représentants des professeurs déplorent la perte de postes de résidents les années antérieures et disent leur attachement à préserver voire développer ces postes, plus sécurisants pour les personnels. Ceux-ci assurent les personnels dans leur parcours professionnel, en leur garantissant une progression de carrière, une protection sociale entière et une prise en charge des cotisations de retraites. Ainsi, les postes de résidents sont une garantie de pérennisation des équipes enseignantes. Le coût prohibitif de la vie à Tokyo et les frais de scolarisation importants obligent certains enseignants recrutés locaux et parents d'élèves à s'interroger sur l'opportunité de quitter leur poste actuel. Ils soulignent que la demande du support résident fléché anglais est basée sur le ratio du nombre d'heures d'anglais / nombre de résidents, ainsi que sur un critère d'ancienneté.

Le conseiller consulaire M. Roussel, n'ayant pas le droit de vote, dit partager l'attachement aux postes de résidents et précise qu'il aurait voté pour la 2ème proposition.

Sur cette deuxième proposition :

2ème proposition : maintien de la carte des postes + création d'un poste en primaire et un poste secondaire (anglais)

16 votants Pour : 11 Abstention : 1 Contre : 4

Vote n°2 sur la structure pédagogique : ouverture d'une classe en CM2 et d'une classe en 4^e :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Les représentants des parents apprécient tous les documents fournis.

11. questions diverses

1. Questions des représentants des personnels :

1.1. Primaire : Quels sont les critères retenus pour l'acceptation ou le refus d'un intervenant dans le cadre des fiches actions ? Sur quelles bases (étant donné que le formulaire ne permet pas de développer le projet) est-il décidé qu'un enseignant possède les ressources et compétences pour mener à bien une action sans avoir à faire appel à l'extérieur ?

Le proviseur répond que toutes les demandes d'intervenants ont été plafonnées (4h pour le primaire, 10h pour le secondaire). Une rencontre est prévue entre la direction et une intervenante très sollicitée pour envisager une formation des professeurs qui travaillent le plus avec elle et pourraient prendre en charge une partie de ses interventions.

1.2. Primaire : SPAN (Sorties Pédagogiques Avec Nuitées)

Jusqu'à l'année dernière :

- Mari Negoro nous aidait avec efficacité et rapidité dans l'organisation de nos classes de découverte. Elle était en contact direct avec les centres auxquels elle posait nos questions ou adressait nos requêtes. Nous obtenions une réponse dans la journée.

Cette année :

- Un interlocuteur a été officiellement nommé à l'organisation des classes de découverte. Mais aucune formation ne lui a été apportée. Nous devons donc, en plus du travail demandé pour la préparation de ces classes de découverte, l'aider à comprendre leur fonctionnement et celui des centres pour enfants.

Il nous est aussi imposé de passer par une agence de voyage. Celle-ci facture des frais supplémentaires de 1000 à 1100Y par enfant. C'est un intermédiaire de plus entre nous et le centre. Cela ne nous a apporté qu'un temps de réponse supplémentaire et pèse lourdement sur le budget. Le fait de passer par une personne non japonaise influe sur la qualité des relations que nous avons avec les centres. D'où nos interrogations :

- Pourquoi la personne qui s'occupait jusque là des voyages, et qui nous apportait entière satisfaction, a-t-elle été déchargée de ses fonctions?
- Quel est l'intérêt pour les familles et pour les enseignants de passer par une agence de voyage qui entraîne un surcoût? Surtout pour les voyages à l'intérieur du Japon?
- Quand et qui a pris la décision de passer par une agence sans même en avoir informé les enseignants responsables des projets ?

Le proviseur rappelle la situation qu'il a constatée : un tuilage annoncé l'an dernier entre Mme Negoro et M. Lamothe pour le suivi des SPAN primaires mais qui n'a pas été mis en œuvre et qui est appliqué cette année en générant des incompréhensions.

Il a voulu clarifier cette situation par une note diffusée lundi dernier, et qui vaut pour le début d'année. Mais sur les nombreuses questions qui perdurent (quel usage de la marge de sécurité dans les budgets, quelle pertinence du recours à une agence de voyage, quel suivi des reliquats budgétaires etc), il propose la création d'un groupe de travail de façon à actualiser la charte des voyages de l'établissement.

1.3. Primaire : Que devient le FSE?

De quelle manière les élèves du premier degré pourraient-ils bénéficier des ventes des photos de classe et autres événements (tombola), sachant que le primaire ne fait plus partie du FSE ? Bénéfices qui seraient au profit des SPAN (comme c'était le cas encore récemment) ou d'autres projets, etc...?

Le proviseur rappelle que le Foyer Socio-Educatif existe toujours. Son bureau se réunira prochainement et proposera la convocation d'une assemblée générale : celle-ci pourrait, si le bureau en décide ainsi, proposer la dissolution du FSE ou (à supposer que cela soit juridiquement possible) que le FSE soit repris par des professeurs du primaire et ne finance plus que des actions du primaire.

Toutefois, le proviseur précise qu'il n'est pas sûr que le primaire ait des besoins non pris en charge par l'établissement ou par la caisse de solidarité : ce point est à clarifier. Les représentants des personnels indiquent que jusqu'à il y a encore 2 ans, le FSE prenait part au financement des classes de découverte et, avant lui, la coopérative scolaire du primaire.

L'argent du FSE pourrait être partagé avec la nouvelle Maison Des Lycéens et des Collégiens : 2/3 pour un FSE recentré sur le primaire ou 3/4 étant versés à la caisse de solidarité, le tiers ou le quart restant allant à la MDLC (dont le financement pérenne sera à définir).

1.4. Le développement des parcours de langues, de la SI, du projet PARLE sont autant d'atout pour la formation linguistique de nos élèves d'aujourd'hui et de demain. Néanmoins, l'augmentation des effectifs conjuguée à des contraintes spatio-temporelles rend difficile la mise en place d'emplois du temps équilibrés pour les enseignants de langues mais aussi de français et n'est pas sans conséquences pour les enfants. En l'absence d'une vision concrète du projet d'extension immobilière qui serait la clé d'un nouvel équilibre, quels moyens sont mis en œuvre par le LFIT pour réduire la dégradation des conditions de travail ?

Le proviseur répond que les emplois du temps n'ont pas changé depuis la mise en place des parcours en 2012 dans leur structure, même si les horaires de certains enseignants peuvent changer chaque année. Il s'agit peut-être d'un ressenti, et pas nécessairement majoritaire.

Quant à la gestion des espaces, le proviseur souligne que des solutions devront être recherchées et discutées avec les équipes, et la réflexion est déjà amorcée (cf le dernier conseil pédagogique) : cloisonnement mobile d'une grande salle, partage de salles du primaire en fin d'après-midi avec des cours du secondaire, etc. Les représentants des personnels soulignent que ces adaptations spatiales concernent le secondaire et n'apportent pas de solution pour le primaire. Concernant les problèmes de temps, ils indiquent que lors des changements de cours un battement de 5 minutes est prévu au secondaire afin que les déplacements des élèves et des professeurs n'empiètent pas sur la durée des cours et que cette disposition n'est pas prévue au primaire pour les cours de langues

Le proviseur ajoute que l'expression « dégradation des conditions de travail » ne lui paraît pas appropriée, ce dont les représentants des personnels conviennent. Ils précisent que la question ayant été envoyée tardivement, ils n'ont pas eu le temps de voir les personnels concernés pour la reformuler.

1.5. Secondaire : Recrutement de TNR d'anglais sur des heures de vacation en anglais secondaire

L'attribution des 4h d'enseignement d'anglais en 6e à la rentrée 2018 s'est faite sur choix de la direction avec une certaine opacité et à titre provisoire d'un an. Elles ont été tacitement reconduites pour la rentrée 2019, toujours sans publication de poste ni commission de recrutement, et sans que les personnels désireux de postuler sur ces heures de façon transparente ne soient informés de cette reconduction tacite, dont elles ont eu connaissance par hasard à la rentrée de septembre 2019.

Afin que soit donnée à tous les enseignants désireux de le faire la possibilité de postuler sur les heures d'enseignement d'anglais en secondaire, quel que soit le volume horaire à attribuer pour la rentrée 2020, la nouvelle direction peut-elle s'engager à suivre la procédure de recrutement ?

Celle-ci se traduit par :

- *la publication de poste.*
- *l'étude de chaque candidature avec équité et transparence par la CRH et avec application du barème.*

Le proviseur ne peut pas s'engager sur une telle demande : les compléments de service ne relèvent pas de la procédure de publication de postes, surtout s'il s'agit d'ajustements de fin d'année. Il espère que cette question ne relève pas d'une critique entre collègues. Les représentants des personnels regrettent qu'une impression d'opacité ait persisté sur ce point dans la préparation de la rentrée 2019.

Le proviseur répond que la répartition des services, relevant de la direction *in fine*, doit pouvoir se faire en concertation avec les équipes.

1.6. (Secondaire : Visibilité sur les listes en amont des élections et les débats :

Nous ne savons pas comment se constituent les listes, ni sur quelles bases. Ne serait-il pas plus sain pour la vie démocratique de notre établissement, et pour apaiser les relations interpersonnelles, d'organiser une AG sur une heure de cours banalisée par exemple ?)

Le proviseur invite les professeurs à s'organiser librement, sans tension ni pression. Il précise avoir demandé qu'un message soit diffusé pour renvoyer les professeurs au forum de l'intranet à ce sujet.

2. Questions des représentants des parents :

2.1. De nombreux parents n'ont pas compris, et ont parfois très mal perçu, la gestion de la communication sur le changement de direction. Ils regrettent qu'un message ne leur ait pas été adressé et d'avoir dû découvrir l'information sur les réseaux sociaux.

Le proviseur renvoie à la réunion conduite par M. l'Ambassadeur le 19 septembre, qui a répondu lui-même à ces questions.

2.2. La cantine : l'augmentation constante des effectifs du LFI Tokyo pose un problème de gestion de la rotation des élèves. La direction peut-elle détailler les mesures prises pour résoudre le problème ?

Le proviseur explique qu'il s'agit plutôt de problèmes conjoncturels de début d'année, il appelle les élèves à respecter les horaires de passage indiqués. Et si un élève, par accident, n'a pas le temps de déjeuner, il l'invite à se présenter à la vie scolaire pour qu'on ne le laisse pas dans cette situation.

2.3. Quel est l'agenda du programme de prévention du harcèlement sur l'établissement cette année ? Quels sont les événements prévus ?

2.4. Qu'en est-il des autres campagnes de sensibilisation (addictions, MST) ?

Le proviseur annonce la tenue d'un Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté pour travailler sur cette programmation, et souligne que les actions sont déjà nombreuses et doivent continuer à l'être, dans la diversité des thématiques et des actions.

Les représentants des personnels ajoutent que nombre de ces questions peuvent être également abordées dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique.

2.5. *Le petit parc à côté du LFIT n'a toujours pas de pancarte traduite en français comme cela avait été annoncé l'an dernier. (cf. photo 1 en annexe)*

2.6. *Y a-t-il une campagne prévue pour réduire les incivilités (réelles ou perçues) des élèves du LFI Tokyo aux abords de l'école et dans les transports.*

Le proviseur invite les parents à jouer un rôle actif et complémentaire auprès de leurs enfants pour les inciter à respecter ces règles. L'établissement assure déjà une présence à certains moments entre le métro et le lycée. Il précise ne pas être convaincu d'une perception positive de la population locale quant à l'intégration de notre communauté dans le quartier par la pose de panneaux rédigés en langue française, qui pourrait être ressentie comme une ingérence. Les parents pensent que cela serait plutôt perçu comme un gage de bonne volonté et d'implication de l'équipe éducative pour l'intégration de notre communauté.

2.7. *Où en est-on de la mise en place de la maison des collégiens et lycéens, structure qui doit remplacer le FSE disparu l'an dernier ? Y a-t-il un budget prévu pour les activités sous le contrôle de cette nouvelle organisation ?*

Les démarches n'ont pas encore commencé mais elles sont prévues. Voir réponse à une question plus haut.

2.8. Chromebooks :

- La charte liée à l'acquisition et l'usage du Chromebook semble manquer de clarté : s'il est possible, comme le suggère la charte, d'apporter son "équipement personnel de communication", l'achat obligatoire du Chromebook paraît inutile – alors qu'il représente une charge financière supplémentaire pour certaines familles.

- Par ailleurs, certains parents se demandent s'il s'agit d'une véritable acquisition (achat) ? Ou bien si chaque élève devra rendre son appareil à la fin de la troisième année (prêt) ?

Le proviseur confirme qu'il s'agit bien d'un achat et non d'un prêt. Dans le texte cité, les "équipements personnels" désignent très vraisemblablement les Chromebook.

Il explique par ailleurs souhaiter une réflexion sur le plan pédagogique et technique autour de cet outil et de son utilisation, qui sera menée notamment avec le référent numérique et en conseil pédagogique.

2.9. *Que devient l'OIB après la réforme ? D'autre part, il semble que la Section Internationale Japonais au Lycée ne sera même plus proposée. Est-ce vrai ? De manière générale, les parents demandent une vision claire de l'enseignement des langues, du primaire au secondaire, afin qu'il puisse décider en connaissance de cause du parcours de leurs enfants.*

L'OIB n'est pas remise en cause.

Et le proviseur confirme qu'une politique de communication dense devra être menée, comme elle l'a déjà été, auprès des familles, après un travail de concertation avec les équipes pour définir précisément les critères, les modalités, les choix possibles.

2.10. *Depuis cette année, les cours de japonais en maternelle ne sont plus organisés par niveau de langue contrairement à ce qui est écrit sur le site du Lycée. Tous les élèves d'une même classe M sont pris par la professeur de japonais : comment peut-on enseigner différents niveaux de japonais dans une classe regroupant des enfants de 3 à 5 ans dont les niveaux de maîtrise vont du « débutant » au « perfectionné » ? N'est-ce pas incohérent avec les groupes de niveau mis en place ensuite au Lycée et la mise en place progressive du PARLE ? L'organisation JLE/JLM semble convenir davantage à l'enseignement d'une langue très différente du français ou de l'anglais. Par ailleurs, ce changement est d'autant plus décevant pour des familles franco-japonaises qui ont fait le choix de l'école maternelle française en sachant qu'il y aurait des groupes de niveau. Découvrir à la rentrée que ces groupes ont disparu est très déstabilisant, et cette absence de transparence, ainsi que la confusion des informations officielles (cf. annexes 2) entament la confiance placée dans le LFIT.*

Les représentants des parents acceptent qu'une réponse écrite leur soit transmise : la voici.

La nouvelle organisation de l'enseignement du japonais en classe de maternelle a fait l'objet d'une concertation avec les familles et les enseignants lors des réunions préparatoires à l'évolution de nos parcours linguistiques. Cette organisation a également été présentée à toutes les nouvelles familles lors de leur réception au lycée le 16 mai dernier. Toutes les questions et les réponses ont alors été traduites en japonais pour qu'il n'y ait aucun malentendu. Chacun semblait satisfait au sortir de cette réunion. Cela a également fait l'objet d'une information au conseil d'école du 30 mai 2019 sans que cela ne soulève d'autres interrogations à ce moment-là.

L'ensemble des professeurs de l'équipe de japonais, dont nous devons reconnaître l'investissement, a participé activement à ce changement, par des réunions et des actions de formation dans les classes en fin d'année scolaire dernière. Ce projet a également été présenté à Mme la conseillère pédagogique adjointe à l'IEN lors de sa mission en mai dernier et a été accueilli très favorablement.

Il convient de rappeler qu'en maternelle l'apprentissage du japonais se fait surtout à l'oral mais pas seulement puisque les classes sont pourvues d'outils permettant d'entrer progressivement dans l'écrit et l'apprentissage des hiraganas. Comme pour l'apprentissage du français, avoir des élèves de différentes origines et de différents âges dans la classe n'est donc pas une contrainte mais un atout.

Nous connaissons bien cependant les exigences de l'apprentissage du japonais et c'est la raison pour laquelle il nous est apparu important, toujours en concertation avec les parents et les enseignants, de garder la séparation en élèves japonophones et non japonophones à partir du CP. Ce n'est donc pas incohérent avec la suite proposée.

Si certaines familles ont besoin d'être rassurées sur ce point, il ne faut pas qu'elles hésitent à venir nous rencontrer. Merci de les en informer.

La séance est levée à 20h04, après 2h30 de réunion.

Post-Scriptum :

Les représentants des élèves demandent à avoir une information sur la Journée de Préparation à la Défense : il leur est répondu que le Consulat n'organise plus cette journée mais leur fournit le certificat dont ils ont besoin. Il faudra veiller à transmettre cette information aux élèves.